



Conditions générales de vente pour des particuliers

Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Documents contractuels

Eglantine Soret-Goussiez (Atelier du Corps Positif) fait parvenir au Client, un contrat de formation professionnelle continue établie selon les articles L. 6353-3 et suivants du code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Eglantine Soret-Goussiez (Atelier du Corps Positif) un exemplaire signé.

Définition de l'activité de formation

L'activité de formation comprend l'animation, en face à face pédagogique, devant un public de participants qui ont contracté une convention de formation ou un contrat avec le client. Cette animation peut consister en un enseignement théorique et pratique, et donner lieu à une évaluation des acquis.

Conditions financières

Le client est facturé suivant les conditions prévues sur la convention. La facture est à régler en totalité à 30 jours.

Conditions d'annulation des formations par le client

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour les formations longues (plus de 100 heures)

Pour toute annulation, à moins de 60 jours ouvrables avant le début du stage, un montant correspondant à 50 % du montant de la formation sera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour toute annulation, à moins de 30 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation sera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour les autres formations :

Pour toute annulation, à moins de 30 jours ouvrables avant le début du stage, un montant correspondant à 50 % du montant de la formation sera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour toute annulation, à moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation sera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Supports de formation

Eglantine Soret-Goussiez (Atelier du Corps Positif) délivrera des supports papiers ou dématérialisés si applicable.



Prix et règlements

Tous nos prix sont indiqués en euros net de taxes (TVA non applicable, article 293 B du CGI).

Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de Eglantine Soret-Goussiez (Atelier du Corps Positif). Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5. Eglantine Soret-Goussiez (Atelier du Corps Positif) se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

Annulation d'une commande ferme par le client

Toute annulation du fait de l'abandon en cours de formation par le client, ou de sa cessation pour quelque raison que ce soit, de son fait ou non, donne lieu à une facturation à 100 % des heures de formation effectuées.

Information des bénéficiaires par le client

Les règles de vie commune et les consignes de sécurité sont transmises au bénéficiaire par le formateur. Tout manquement fait l'objet d'un compte-rendu verbal au client, et peut être sanctionné par le renvoi du stagiaire, conformément aux dispositions du Code du Travail.

RÈGLEMENTATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES INDIVIDUELLES (RGPD)

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise Eglantine Soret-Goussiez (Atelier du Corps Positif) et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux. Le responsable du traitement des données. Eglantine Soret-Goussiez (Atelier du Corps Positif) – Siège situé au 7 rue de l'ancienne cure 49190 Rochefort sur Loire Email : eglantine@lecorpspositif.fr

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 200 4801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »



Confidentialité

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont Eglantine Soret-Goussiez (Atelier du Corps Positif) ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Eglantine Soret-Goussiez (Atelier du Corps Positif) et ses Clients relèvent de la Loi française.

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION :

Pour répondre aux exigences des articles L.611 à L.616 et R.612 à R.616, la médiation de la consommation est gratuite pour les consommateurs, les frais de traitement et d'instruction relatifs aux dossiers de médiation étant pris en charge par les professionnels. Elle ne peut être mise en œuvre qu'à l'initiative du consommateur qui ne peut saisir le médiateur qu'à la condition d'avoir préalablement fait une démarche par écrit directement auprès du professionnel concerné ou de son service client pour tenter de résoudre son litige.

L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 Avenue de la Libération 42400 SAINT-CHAMOND"

Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Angers quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.